

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-24

**Objet : Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives.**

**Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire**

**1. Subventions au titre de l'animation socio-éducative**

Le Centre Culturel d'Anatolie, participe au maintien du lien social dans le quartier de Metz-Borny, par le biais d'animations culturelles en direction des enfants, des adolescents et de leurs parents. Au cours de l'année 2011 l'association a vu son activité se développer de manière conséquente, notamment par l'ouverture d'un accueil de loisirs en direction des enfants et par la mise en place d'un accompagnement à la scolarité ainsi que d'une permanence de médiation sociale. Elle a en outre créé un poste de permanent pour mener à bien toutes ses activités. Cette évolution entraîne une réévaluation de l'aide au fonctionnement accordée par la Ville de Metz au titre de l'année 2011. En supplément des 2 000 € déjà octroyés en avril dernier, il est proposé d'accorder une subvention complémentaire de 2 000 €.

L'Association familiale de l'agglomération messine propose des activités sportives et de loisirs aux habitants du quartier Nouvelle Ville. Elle est subventionnée par la Ville de Metz au titre de l'aide au fonctionnement. Il est proposé de lui attribuer une subvention à hauteur de 1 335 €.

**2. Participation à l'achat de matériel pédagogique**

La COJFA, la MJC Metz Sud, la Maison des Associations du Sablon (MAS), l'Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz-Vallières, l'Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade (AGEC), Sport et Culture, ainsi que la Société d'Astronomie de Metz sollicitent une subvention pour le remplacement de matériels obsolètes ou pour soutenir leurs activités.

Il est proposé d'accorder une prise en charge à hauteur de 20% pour les projets qui bénéficient d'un cofinancement par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et le Conseil Général

de la Moselle. Ainsi, la COJFA, l'Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz-Vallières et l'Association Sport et Culture se voient respectivement attribuer une subvention de 3200 €, 741 €, et 226 €.

Concernant cependant les demandes pour lesquelles il n'y a pas de cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et du Conseil Général de la Moselle sur l'ensemble du matériel, il est proposé d'attribuer une subvention allant jusqu'à 30%. La MJC Metz Sud, la Maison des Associations du Sablon, l'Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade (AGEC), ainsi que la Société d'Astronomie de Metz, se voient ainsi respectivement attribuer une subvention de 1800 €, 3200 €, 210 €, 1500 €.

Le montant global des subventions attribuées au titre de l'aide à l'achat de matériel pédagogique s'élève à **10 877€**.

### **3. Subventions au titre du conventionnement avec les associations socio-éducatives**

En complément des subventions accordées au titre du conventionnement au Conseil Municipal du mois d'avril, il est proposé le versement d'une subvention à une association qui bénéficie d'une convention de type «projet d'animation» : le Centre Social et Culturel de Metz-Centre, situé 71, rue Mazelle, pour lequel la subvention proposée de 73 490 € est destinée à participer aux dépenses liées à la mise en place de projets favorisant l'animation sur le quartier.

La subvention attribuée s'élève à un montant de 73 490 €. Compte tenu de l'acompte accordé par délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2011, soit 35 809 € au total, le solde restant à verser s'élève à **37 681 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** les commissions compétentes entendues,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**D'accorder les subventions suivantes** aux associations ci-dessous mentionnées :

#### **1) Subventions au titre de l'animation socio-éducative**

- Centre Culturel d'Anatolie : 2 000 €
- Association familiale de l'agglomération messine : 1 335 €

## 2) Participation à l'achat de matériel pédagogique :

|  |         |
|--|---------|
| - Association Sport et Culture :                           | 226 €   |
| - Association de Gestion du Centre Social de Vallières :   | 741 €   |
| - Association de Gestion du Centre Social de la Corchade : | 210 €   |
| - MJC Metz Sud :   | 1 800 € |
| - Société d'Astronomie de Metz :                           | 1 500 € |
| - COJFA :  | 3 200 € |
| - Maison des Associations du Sablon :                      | 3 200 € |

## 3) Subventions au titre du conventionnement avec les associations socio-éducatives

|  | Solde à attribuer | Déjà versés | Total    |
|--|-------------------|-------------|----------|
| - Centre Social et Culturel de Metz-Centre | 37 681 €          | 35 809 €    | 73 490 € |

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **51 893 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature « ACTES » :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40                      Absents : 15                      Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**